



DÉMÉNAGEMENT AU SPALLIS

LA PLATEFORME REVENDICATIVE DE LA CGT

Préambule : cette plateforme revendicative est élaborée par la section CGT DIRCOFI IDF sur la base des HMI réalisées depuis plusieurs mois, des rencontres et des discussions avec les agents, et des analyses de ses militants. Elle constitue un repère qui guidera nos actions et les négociations avec la direction. Elle a **vocation à être enrichie** par les contributions de tous les agents de la DIRCOFI IDF. **Contactez-nous :** cgt.dircofi-idfest@dgfip.finances.gouv.fr

Deux principes sur la méthode

- ▷ les décisions d'aménagement doivent être prises sur la base de la volonté exprimée par les agents eux-mêmes ;
- ▷ l'accord majoritaire des représentants élus du personnel doit être un préalable à toute prise de décision.

Bureau cloisonné Vs open space et flex office

- ▷ tout aménagement en mode « open space » (plateau ouvert) doit être banni, ce type d'aménagement ayant officiellement des conséquences plus nuisibles pour la santé¹ ;
- ▷ pas de flex office : le principe d'un poste de travail attribué individuellement à chaque agent dans un vrai espace de travail devra être retenu : bureau traditionnel, fauteuil et connectique attitrés. Libre aux agents, au sein d'un même espace, de conserver chacun leur place ou d'adopter un fonctionnement plus souple ;
- ▷ pas de décroisonnement par rapport à l'existant. Ainsi :
 - maintien d'un bureau individuel pour les chefs de service ; les CDS qui n'en bénéficient pas actuellement devront s'en voir proposer un ;
 - les agents actuellement regroupés dans un même espace devront pouvoir conserver le même niveau de regroupement au maximum. Pas de plateau avec des claustras en guise de séparation d'espace de travail ;
 - pour les brigades, regroupement de chaque pôle sur un même étage lorsque ce n'était pas le cas (exemple Industrie) et maintien d'un espace clos par brigade, y compris BPAT ;
 - pour les BI, mise en place d'espaces de 8 agents maximum.

1 Lire l'étude de la DARES (Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques) du Ministère du Travail du 7 décembre 2023 : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/quelles-sont-les-conditions-de-travail-des-salaries-en-open-space>

Confort matériel

- ▷ du mobilier ergonomique qui améliore les positions physiques de travail (bureaux assis-debout, 1 grand écran de bureau par agent nomade, libre à chacun d'en faire usage ou non, et double écran par agent sédentaire) ;
- ▷ des salles équipées (écrans, connexion,...) pour la réception du public, les réunions ou les entretiens ;
- ▷ des imprimantes de proximité, en nombre suffisant, isolées des espaces de travail, connectées à l'ensemble des salles, y compris de réception ;
- ▷ une armoire et un caisson par agent ;
- ▷ du chauffage qui fonctionne en hiver, y compris dans le restaurant administratif ;
- ▷ des prises électriques en nombre suffisant dans chaque espace ou salle et à chaque poste de travail ;
- ▷ un confort sonore et lumineux, et l'aération des espaces, dans le strict respect des normes édictées par l'AFNOR (NF X 35-102 de février 2023).

Organisation du travail

- ▷ prise en compte de la densité du tissu économique francilien sur toute la chaîne du contrôle fiscal ayant permis un savoir-faire reconnu des agents de la DIRCOFI IDF :
 - de la programmation au contentieux, en passant par le contrôle et l'animation CF, maintien et développement des services spécialisés par branche d'activité (Transport, Industrie, Financier, Agro...) ;
 - à contrario, refus de toute fusion des sections contentieux, de la disparition des référents par départements en programmation pour le pôle unifié des contrôleurs comme pour la BEP, des cellules CF, ou encore des brigades ;
- ▷ maintien de la CID dans les locaux de la DIRCOFI IDF sans réduction d'effectif.

Rémunération, primes et subventions indirectes

- ▷ Si un changement dans l'organisation du travail devait intervenir, aucun agent ne doit subir une baisse de rémunération ;
- ▷ Restauration :
 - une exigence sur le prestataire choisi et la qualité des repas proposés ;
 - au minimum la même qualité qu'actuellement, au maximum le même reste à charge ;
- ▷ Équipements sportifs :
 - prise en charge intégrale par la direction des frais d'accès à la salle de sport commune pour en assurer la gratuité à tous les agents : le sport c'est la santé ;
 - la salle détente actuelle transférée (pas de gaspillage budgétaire) ainsi que la salle de « santé-forme » actuelle (gratuite).

PRÉCISION

1 agent par poste de travail signifie 1 agent par poste de travail « traditionnel » et individuel

PAS DE FLEX OFFICE A ISO SURFACE comme préconisé par Bercy